Procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yann MÉHEUX-DRIANO, adjoint au maire.

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Denis LACOUR, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Mathieu OLLIVIER, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI
Excusés : Mme Annette HENAULT, Mme Isabelle LAPLANCHE, M. Vivian PERROCHES a donné son pouvoir à M. Jacques DESPLEBIN, Mme Stéphanie PINOGES a donné son pouvoir à M. Yann MÉHEUX-DRIANO
Absent : M. Yannick JAUCEN
Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire SIMON
Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

****

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2022.**

Le conseil municipal, par 1 abstention et 9 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2022.

POUR	11	
CONTRE	0	
Abstention	1	Mme Florence TUCHOLSKI
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

01/15-12-2022 Renouvellement d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

M. Yann MÉHEUX-DRIANO, qui assure la présidence de l'assemblée délibérante en l'absence de M. le maire, rappelle que la commune, par une délibération en date du 02 octobre 2019, a adhéré au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, pour permettre la mise en œuvre de la médecine du travail dans la collectivité, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Il informe que la commune a été sollicitée par le Centre de Gestion pour le renouvellement de cette convention d'adhésion pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2023, dans les conditions suivantes :

- *Tarif forfaitaire de 85 € par agent et par an*

Mme Florence TUCHOLSKI précise que ce forfait annuel de 765 € (pour 9 agents) sera appliqué même lorsque les agents ne bénéficieront pas d'examen médical dans l'année.

Vu les dispositions du code général de la fonction publique, notamment l'article L 452-47 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Le Président de la séance présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;

- AUTORISE M. le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, selon le projet annexé à la présente délibération.

POUR	12	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

02/15-12-2022 Décision modificative n°1 – opération 0038

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'affecter au budget la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), d'un montant de 100 000,00 €, sollicitée dans le cadre des travaux de réaménagement de l'école (opération 0038).

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE SECTION D'INVESTISSEMENT	
1321 (recettes) – opération 0038	100 000,00 €
21312 (dépenses) – opération 0038	100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE la décision modificative n°1 proposée au budget de la commune pour l'exercice 2022**

POUR	12	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

03/15-12-2022 Fonds de Concours : sollicitation auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Clain

M. Yann MÉHEUX-DRIANO rappelle que le plan de financement du projet de réaménagement de l'école prévoit dans ses recettes un fond de concours intercommunal de 50 000 €.

Mme Florence TUCHOLSKI précise que le montant total de ce fond de concours intercommunal ne peut être sollicité qu'une seule fois par mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et ses communes membres voté en conseil communautaire par délibération n°2015/098 en date du 20 octobre 2015,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain et notamment les dispositions incluant la Commune de FLEURE comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de FLEURE souhaite procéder à l'aménagement et la rénovation énergétique de ses locaux scolaires et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes des Vallées du Clain,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Vallées du Clain en vue de participer au financement de l'aménagement et de la rénovation énergétique des locaux scolaires, à hauteur de 50 000 €,***

- ***AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande·***

POUR	*12*	
CONTRE	*0*	
Abstention	*0*	
Ne prend pas part au vote	*0*	
RESULTAT DU VOTE	*Adopté*	

04/15-12-2022 Nomination du coordinateur communal de recensement de la population

M· Yann MÉHEUX-DRIANO rappelle que dans le cadre du recensement, il est nécessaire de nommer un coordinateur communal·

A Mme Florence TUCHOLSKI qui demande si celui-ci bénéficiera d'une prime, M· Yann MÉHEUX-DRIANO répond que cela n'est pas prévu·

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V, articles 156 à 158,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu la candidature de l'intéressée ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil le 06 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement***

POUR	12	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

05/15-12-2022 Rémunération agents recenseurs

M. Yann MÉHEUX-DRIANO indique qu'il convient de fixer la rémunération des futurs agents recenseurs.

Mme Florence TUCHOLSKI soulève que lorsqu'un habitant n'apporte pas de réponse, il n'est pas comptabilisé et donc l'agent recenseur est pénalisé dans sa rémunération quand bien même il a pris du temps pour solliciter cet habitant.

M. Denis LACOUR demande l'intérêt de ce dispositif si tout le monde n'apporte pas de réponse.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO précise que la dotation de l'Etat est établie en fonction du nombre d'habitants de la commune fixé lors de cette opération.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO rappelle que le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 et que deux agents recenseurs ont été recrutés. Deux demi-journées de formation sont programmées les 05 et 12 janvier 2023.

Il ajoute que l'Etat attribue à la commune une dotation financière destinée à indemniser la commune des frais engagés au titre du recensement. Celle-ci s'élève à 1947 €. Il fait état des propositions de rémunération sur lesquelles le conseil municipal est invité à statuer sachant que cette rémunération est basée sur le nombre d'imprimés collectés et validés par le coordonnateur communal.

M. Jacques DESPLEBIN ayant quitté la salle de réunion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***FIXE la rémunération des agents à :***
  - 1.20 € par feuille de logement,
  - 1.40 € par feuille individuelle par habitant,
  - 20 € pour ½ journée de formation suivie,
  - 50 € pour les frais de déplacement

- **PRÉCISE que les crédits correspondants sont disponibles au budget 2022**

POUR	10	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Jacques DESPLEBIN (porteur d'un pouvoir)
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

06/15-12-2022 Tarifs salle des fêtes au 1er janvier 2023

M. Jacques DESPLEBIN réintègre la salle de conseil.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe qu'il est envisagé de simplifier les créneaux horaires de location de la salle des fêtes en ne proposant qu'un seul tarif week-end, du vendredi soir au lundi matin.

Il présente à l'assemblée quatre propositions :

1. Ne pas modifier les créneaux horaires et augmenter les tarifs de 5% l'été, de 20% l'hiver (tarifs hors commune au double)

2. Conserver les créneaux horaires semaine mais ne proposer qu'un seul tarif week-end, du vendredi soir au lundi matin et augmenter les tarifs comme dans la proposition 1.

3. Modifier les créneaux horaires comme dans la proposition 2 et limiter l'augmentation des tarifs en prenant le créneau du samedi au lundi comme base de calcul.

4. Modifier les créneaux horaires comme dans les propositions 2 et 3 et augmenter les tarifs de 5% l'été et l'hiver (tarifs hors commune au double)

Mme Florence TUCHOLSKI annonce qu'elle votera contre la mise en place d'un tarif unique du vendredi soir au lundi matin, car elle estime qu'un tel système bloquerait des week-ends entiers au détriment des associations.

M. Jacques DESPLEBIN partage le point de vue de Mme Florence TUCHOLSKI et ajoute que la troisième proposition est aberrante puisqu'elle conduit à baisser les tarifs de location de la salle, ce qui est contraire à l'objectif fixé.

Il est précisé qu'en cas de maintien des créneaux horaires actuels, les élus devront se mobiliser pour assurer les états des lieux un samedi sur deux et le dimanche (quand aucun agent ne travaille le week-end). Le secrétariat de la mairie transmettra la liste des réservations et

c'est l'élu sollicité, s'il n'est pas disponible, qui se chargera de contacter le conseiller municipal suivant sur la liste afin d'être remplacé.

Mme Florence TUCHOLSKI évoque la possibilité de ne pas louer aux personnes extérieures à la commune.

M. Yann MEHEUX-DRIANO précise qu'en cas de location à plusieurs associations le même week-end, un état des lieux intermédiaire se fera entre les associations, et en cas de problème, c'est la dernière association qui sera considérée comme responsable.

Mme Andrée GERLAND demande que soit étudiée la possibilité de louer aux associations intercommunales.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO pointe qu'actuellement le coût d'entretien de la salle est supérieur aux bénéfices de la location :

- *coûts de fonctionnement 2021 : 6847.78 €, 2022 : 7068.62 €*
- *recettes 2021 : 1936.50 €, 2022 : 5271.00 €*

Mme Andrée Gerland signale que le chauffage du hall reste parfois allumé, l'installation d'un système de minuterie peut être envisagée.

Il est précisé que toute option non confirmée dans les trente jours par l'envoi des documents et chèques de règlement devra être automatiquement annulée.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO indique que la commission Bâtiments, constatant l'augmentation du coût des énergies, propose une réévaluation des tarifs de location de la salle des fêtes.

Personnes habitant hors Commune

			Hall		Petite salle		Grande salle		Ensemble	
	Début location	Fin location	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Semaine du Lundi 9h au Vendredi 9h	jour ouvré 9h	jour ouvré 16h	92.50 €	133.50 €	117.00 €	159.00 €	209.50 €	278.00 €	256.00 €	370.50 €
	jour ouvré 1 à 16h	jour ouvré 2 à 9h	139.00 €	200.50 €	175.50 €	238.00 €	314.00 €	476.50 €	383.50 €	555.50 €
	jour ouvré 1 à 16h	jour ouvré 3 à 9h	208.50 €	300.50 €	263.00 €	357.00 €	471.50 €	714.50 €	575.50 €	833.50 €
Weekend et jours fériés du vendredi 9h au mardi 9h	vendredi 16h	samedi 9h	46.50 €	67.50 €	92.50 €	131.50 €	166.50 €	245.50 €	196.00 €	284.00 €
	vendredi 9h	samedi 9h	69.50 €	101.50 €	139.00 €	197.00 €	250.00 €	368.00 €	294.50 €	425.50 €
	samedi 9h	**dimanche 9h**	**69.50 €**	**101.50 €**	**139.00 €**	**197.00 €**	**250.00 €**	**368.00 €**	**294.50 €**	**425.50 €**
	dimanche 9h	lundi 9h	69.50 €	101.50 €	139.00 €	197.00 €	250.00 €	368.00 €	294.50 €	425.50 €
	vendredi 16h	dimanche 9h	116.00 €	169.00 €	232.00 €	328.50 €	416.50 €	613.50 €	490.50 €	709.50 €
	samedi 9h	**lundi 9h**	**139.00 €**	**203.00 €**	**278.00 €**	**394.00 €**	**500.00 €**	**736.00 €**	**588.50 €**	**851.50 €**
	dimanche 9h	mardi 9h	139.00 €	203.00 €	278.00 €	394.00 €	500.00 €	736.00 €	588.50 €	851.50 €
	vendredi 16h	**lundi 9h**	**185.50 €**	**270.50 €**	**371.00 €**	**525.50 €**	**666.50 €**	**981.50 €**	**785.00 €**	**1 135.00 €**
	samedi 9h	mardi 9h	208.50 €	304.00 €	417.50 €	591.00 €	750.00 €	1 104.00 €	883.00 €	1 277.00 €
	vendredi 16h	mardi 9h	255.00 €	371.50 €	510.00 €	722.50 €	916.50 €	1 349.50 €	1 079.00 €	1 561.00 €

2 Cautions Obligatoires : réservation 750 € - Ménage 200 €

Le Hall et la cuisine sont compris dans toutes les réservations

Location vaisselle : jusqu'à100couverts ⇨ 30 €
de 100 à 200 couverts ⇨ 60 €

Pas de locations pour les Associations hors commune

Tarifs location Salle des Fêtes "René Taudière"

Personnes habitant la Commune

			Hall		Petite salle		Grande salle		Ensemble	
	Début location	Fin location	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Semaine du Lundi 9h au Vendredi 9h	jour ouvré 9h	jour ouvré 19h	46.50 €	67.00 €	58.50 €	79.50 €	104.50 €	139.00 €	128.00 €	185.00 €
	jour ouvré 1 à 16h	jour ouvré 2 à 9h	69.50 €	100.00 €	87.50 €	119.00 €	157.00 €	238.00 €	192.00 €	278.00 €
	jour ouvré 1 à 16h	jour ouvré 3 à 9h	104.00 €	150.50 €	131.50 €	178.50 €	235.50 €	357.00 €	288.00 €	416.50 €
Weekend et jours fériés du vendredi 9h au mardi 9h	vendredi 16h	samedi 9h	23.00 €	34.00 €	46.50 €	65.50 €	83.50 €	122.50 €	98.00 €	142.00 €
	vendredi 9h	samedi 9h	35.00 €	50.50 €	69.50 €	98.50 €	125.00 €	184.00 €	147.00 €	213.00 €
	samedi 9h	**dimanche 9h**	**35.00 €**	**50.50 €**	**69.50 €**	**98.50 €**	**125.00 €**	**184.00 €**	**147.00 €**	**213.00 €**
	dimanche 9h	lundi 9h	35.00 €	50.50 €	69.50 €	98.50 €	125.00 €	184.00 €	147.00 €	213.00 €
	vendredi 16h	dimanche 9h	58.00 €	84.50 €	116.00 €	164.00 €	208.50 €	306.50 €	245.50 €	354.50 €
	samedi 9h	**lundi 9h**	**69.50 €**	**101.50 €**	**139.00 €**	**197.00 €**	**250.00 €**	**368.00 €**	**294.50 €**	**425.50 €**
	dimanche 9h	mardi 9h	69.50 €	101.50 €	139.00 €	197.00 €	250.00 €	368.00 €	294.50 €	425.50 €
	vendredi 16h	**lundi 9h**	**92.50 €**	**135.00 €**	**185.50 €**	**262.50 €**	**333.50 €**	**491.00 €**	**392.50 €**	**567.50 €**
	samedi 9h	mardi 9h	104.50 €	152.00 €	208.50 €	295.50 €	375.00 €	552.00 €	441.50 €	638.50 €
	vendredi 16h	mardi 9h	127.50 €	186.00 €	255.00 €	361.00 €	458.50 €	675.00 €	539.50 €	780.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- *de ne pas modifier les créneaux horaires de location*
- *d'augmenter de 5 % les tarifs « été », du 16 avril au 30 septembre, pour les personnes habitant la commune·*
- *d'augmenter de 20 % les tarifs « hiver », du 1er octobre au 15 avril, pour les personnes habitant la commune·*
- *de fixer les tarifs « hors commune » au double des tarifs « habitant la commune »*

POUR	12	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

✓ **Questions diverses**

M. Yann MEHEUX-DRIANO informe avoir participé le 13 décembre dernier à une réunion concernant le PLUi : le projet est relancé avec comme objectif d'être finalisé fin 2023. Il limiterait le nombre maximum de constructions sur la commune à 45 sur une période de 10 ans.

✓ **Tour de table**

M. Mathieu OLLIVIER rappelle qu'une réunion avec le FC Fleuré est programmé le 11 janvier 2023 et demande si une réponse a été préparée par la municipalité. Il estime qu'un début d'intervention permettrait d'apaiser les tensions entre le club et la commune.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO répond que la réponse de la municipalité sera apportée le 11 janvier.

M. Jacques DESPLEBIN et Mme Florence TUCHOLSKI affirment que la commission Bâtiment doit se réunir et faire des propositions.

M. Jacques DESPLEBIN rappelle que l'éclairage a été remplacé à plusieurs reprises.

Mme Florence TUCHOLSKI souligne qu'il est important de garder une trace écrite de ces interventions.

M. Jean-François NEVEU partage le point de vue de M. Mathieu OLLIVIER concernant un début d'intervention.

A **Mme Andrée GERLAND** qui demande des nouvelles des travaux du gymnase, M. Yann MEHEUX-DRIANO répond qu'ils ont pris du retard notamment à cause des intempéries.

Mme **Florence TUCHOLSKI** présente les Projets d'animation de la Bibliothèque Municipale en 2023 :

Nuit de la lecture :

20 janvier à 20h : diverses animations sur le Thème de "La Peur".

En partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne :

- 22 février : atelier "Savoir utiliser une liseuse'- Découverte de la plateforme Lire en Vienne".

- 11 Avril : atelier Switch Multi jeux.

La bibliothèque s'est positionnée auprès de la Bibliothèque Départementale de la Vienne pour accueillir trois autres ateliers :

- initiation aux nouvelles technologies (Makey Makey) : à partir de 8 ans.

- cuisine (switch/brigade en cuisine) : atelier intergénérationnel.

- programme ton drone : pour les 10-15 ans.

(Dates pas encore fixées)

Accueil de classes :

Augmentation des accueils de classe : 2 classes le mardi une fois par mois - 2 classes le jeudi une fois par mois.

Toutes les classes de l'école bénéficient d'animation à la bibliothèque.

Ateliers "S'aider au Tricot" :

Reprise le 11 janvier

Auront lieu les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois.

A noter : l'article sur la remise des réalisations au profit du service de maternité du CHU n'est jamais paru dans la presse locale - C'est d'autant plus dommageable qu'un appel aux dons de pelotes de laine était fait dans cet article.

Ateliers numériques :

En 2023, les ateliers numériques animés par la conseillère numérique auront lieu à la bibliothèque municipale, une fois par mois, le jeudi, à partir de 17h30, aux dates suivantes :

- 12 janvier (Google et ses applications)

- 16 février

- 16 mars

- 20 avril

- 11 mai

- 15 juin.

M. Jean-François NEVEU rappelle qu'il s'était proposé pour faire le **père Noël** pour l'école et regrette d'avoir appris indirectement que l'APE, sur une information fausse de la mairie, avait choisi une autre personne.

M. Jacques DESPLEBIN indique que le **programme de voirie communautaire 2023** n'a pas encore été chiffré. L'enveloppe budgétaire devrait être de 46 425,67 € (diminution de 14% suite à une renégociation de l'entreprise Eurovia). La demande de chiffrage porte sur les travaux suivants :

- trottoirs de la route de Nieuil et de l'allée des Rosiers
- voie communale n°3 du Guillé à Fleuré, de l'intersection avec la voie communale N°7 des Gonds jusqu'à l'entrée du hameau le Guillé - trou devant la propriété de Mme GOUSSAIRE - et de la sortie du hameau le Guillé jusqu'à la voie communale n°1 de Nieuil-l'Espoir à Chauvigny
- voie communale n°9 de Chandor
- signalisation au sol de l'ancienne RN147
- actualisation du devis concernant la place de l'école

Il propose de faire une demande au Conseil Régional pour déplacer l'**arrêt de bus situé route de Nieuil** car son positionnement actuel oblige les voyageurs à descendre face au fossé.

Il rappelle que le **Noël de l'école** se déroulera le vendredi 16 décembre à la salle des fêtes, le rendez-vous pour les élus disponibles est fixé à 11h30, à la mairie.

Mme Andrée GERLAND regrette de ne pas avoir reçu d'information sur la tenue de cette manifestation.

M. Yann MEHEUX-DRIANO fait le point sur les **travaux de l'école** :

- extension de la cantine : les murs sont montés, l'arase coulée, la mise hors d'eau prévue pour la fin de l'année, le déménagement dans le nouveau réfectoire doit s'effectuer pendant les vacances de février
- la dalle de la chaufferie devrait être coulée avant Noël, celle du bureau de direction, après Noël.

M. Jacques DESPLEBIN ajoute qu'un devis complémentaire a été demandé pour l'installation d'un visiophone avec possibilité de connexion à un smartphone.

Mme Florence TUCHOLSKI rappelle son souhait de mise en place d'un calendrier prévisionnel des réunions de conseil municipal (à minima pour les quatre prochains mois). Elle ajoute que le magazine municipal Côté Fleuré sera imprimé et à distribuer par les élus dans les semaines qui viennent.

M. Yann MEHEUX-DRIANO informe de l'avancement des **travaux d'enfouissement des réseaux route de Nieuil** et des Rosiers : les travaux de voirie devraient s'achever en février, puis les câbles Orange seront installés et enfin les poteaux retirés.

Mme Anne-Claire SIMON demande si la route sera regoudronnée à l'issue des travaux.

M. Yann MEHEUX-DRIANO lui répond que la tranchée sera refaite mais que la réfection complète de la voie relève des compétences du Département.

M. Jean-François NEVEU signale qu'un **panneau de lieu-dit la Roche** est illisible et qu'il serait préférable de le changer ou de le retirer.

M. Jacques DESPLEBIN informe qu'un panneau de participation citoyenne ainsi que des plaques d'égout (malgré qu'elles aient été soudées) ont été dérobés.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance
Mme Anne-Claire SIMON

Pour le maire empêché
Le 1er adjoint